

ZOOMS

2018, ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

4

2018 a connu une série d'initiatives et de manifestations dans toute l'Europe, dans le but de rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel et d'y prendre une part plus active.

En mai 2017, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté une décision proclamant 2018 « Année européenne du patrimoine culturel ».

Les objectifs de cette Année étaient d'encourager le partage et l'appréciation du patrimoine culturel de l'Europe en tant que ressource partagée, de sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes, et de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun.

2018 
ANNÉE EUROPÉENNE
DU PATRIMOINE
CULTUREL
#EuropeForCulture

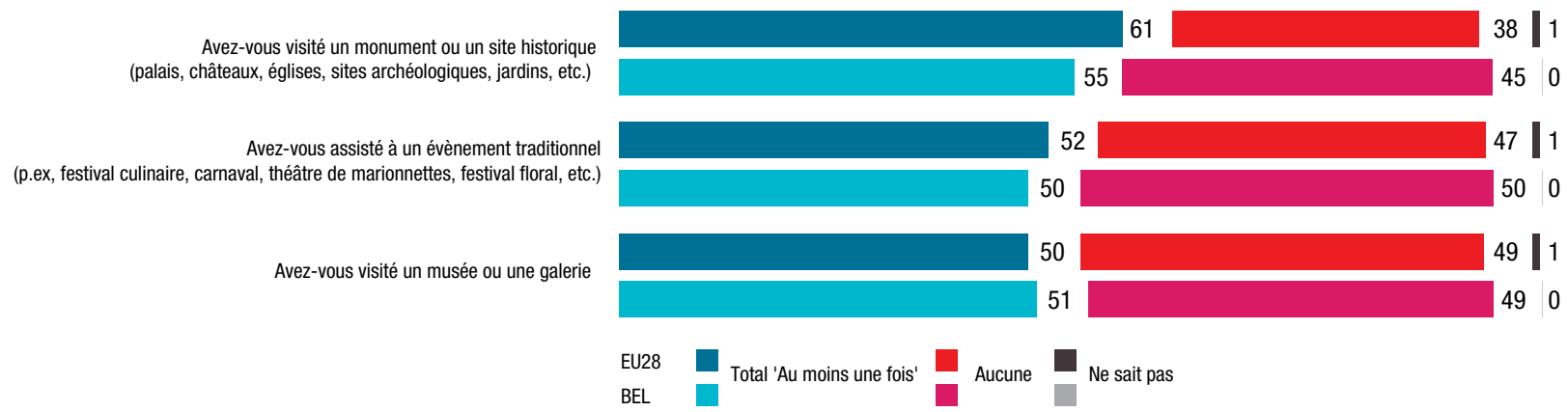


Lauréat du concours photo © Kevin Scarlett

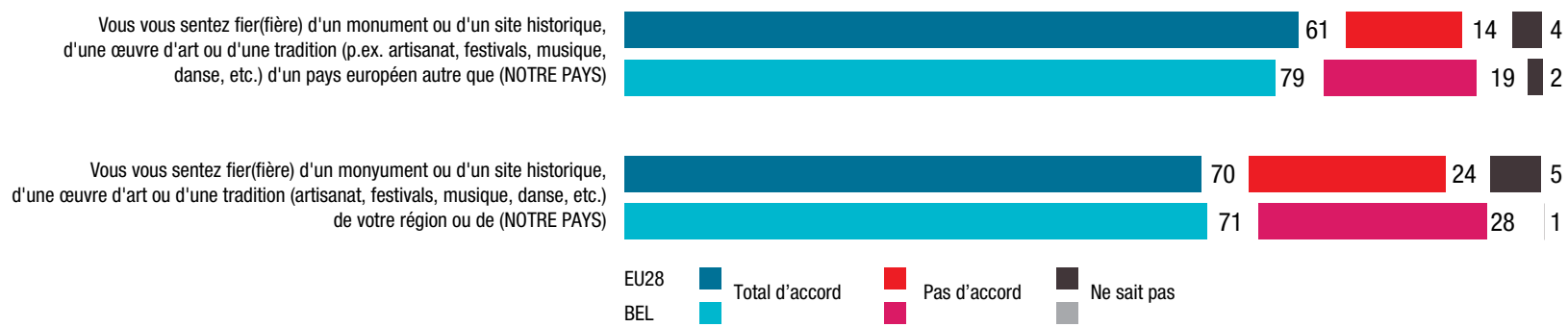
L'importance du Patrimoine et le ressentiment européen ont été mesurés dans l'Eurobaromètre sur le patrimoine culturel de 2017¹.

Les principaux résultats montrent que 48% des sondés européens dans le baromètre déclarent qu'ils ne sont impliqués dans aucun domaine du Patrimoine Culturel (46% en Belgique) et 31% des européens interrogés (30% en Belgique) visitent régulièrement des sites ou participent à des événements (monuments, musées, festivals, concerts, etc.).

Participation aux activités culturelles et barrières à l'accès
Au cours des 12 derniers mois, combien de fois...



Valeurs attachées au patrimoine culturel et à la culture
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les propositions suivantes sur le patrimoine culturel de l'Europe ?



¹ Les tableaux ci-dessus représentent un aperçu des questions posées dans l'Eurobaromètre : <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/general/doChangeLocale/locale/fr/curEvent/Survey.getSurveyDetail/instruments/SPECIAL/surveyKy/2150/>

QU'EST-CE QU'UNE ANNÉE EUROPÉENNE ?

Depuis 1983, l'Union européenne choisit un thème d'action pour sensibiliser un très large public et attirer l'attention des gouvernements des Etats membres sur une question particulière afin de faire évoluer les mentalités ou les comportements.

Les années européennes s'apparentent à des campagnes de communication et développent la sensibilisation aussi bien au niveau européen que national.

En 2018, c'est donc le patrimoine culturel qui a été mis à l'honneur.

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL ?

L'Union européenne définit le patrimoine culturel comme englobant un large éventail de ressources héritées du passé, sous toutes leurs formes et tous leurs aspects — tangibles, intangibles et numériques (numériques d'origine ou numérisés), notamment les monuments, les sites, les paysages, les savoir-faire, les pratiques, les savoirs et les expressions de la créativité humaine, ainsi que les collections conservées et gérées par des organismes publics et privés tels que les musées, les bibliothèques et les archives. Il comprend en outre le patrimoine cinématographique.

LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

Au niveau européen, l'action fut menée conjointement par les institutions européennes : la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, ainsi que le Comité des régions et le Comité économique et social.

En 2018, la Commission européenne, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Unesco et d'autres partenaires, a mené une série de projets à long terme s'articulant autour de dix thèmes visant la promotion de quatre objectifs clés pour le patrimoine :

- l'engagement ;
- la durabilité ;
- la protection ;
- l'innovation.

Ces projets ont notamment inclus des activités organisées avec les écoles, la recherche de solutions innovantes pour la réutilisation de bâtiments classés au patrimoine culturel ou la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

TOOLKIT : «LE PATRIMOINE CULTUREL DE L'EUROPE» BOÎTE À OUTILS À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre de cette Année européenne, la Commission européenne a élaboré une boîte à outils pour les enseignants, destinée à encourager les élèves âgés de 10 à 15 ans à découvrir et à apprécier leur patrimoine culturel, ainsi qu'à interagir avec lui. Cette boîte à outils se concentre sur le concept de patrimoine culturel, à la fois dans l'environnement local immédiat des élèves et dans un contexte européen.

En outre, en 2018, l'Union européenne a financé par l'intermédiaire de ses programmes de financement une série des projets en faveur du patrimoine culturel. Ainsi, dans le cadre du programme Europe créative, un appel spécifique pour des projets de coopération a permis de financer, à concurrence de 5 millions d'euros, 29 projets transnationaux destinés à promouvoir le patrimoine culturel. Le programme Horizon 2020 a, quant à lui, investi 66 millions d'euros dans des projets de recherche et d'innovation liés au patrimoine culturel. D'autres subventions étaient également disponibles par l'intermédiaire d'Erasmus+, de l'Europe pour les citoyens et des fonds structurels européens.



Maisons sélectionnées dans le cadre de «Artists in Architecture»

« ARTISTS IN ARCHITECTURE. RE-ACTIVATING MODERN EUROPEAN HOUSES »

Coordinateur du projet : BOZAR

Partenaires :

- Fondation Mies van der Rohe (Barcelone),
- Université de Naples Federico II

Subvention d'Europe Créative : 200.000 € pour un projet sur 2 ans.

PRÉSENTATION DU PROJET :

Le projet Artists in Architecture est lancé dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 et entend renforcer les échanges d'idées et la collaboration entre artistes, architectes, spécialistes du patrimoine, étudiants et grand public.

Le projet se propose d'examiner la question suivante : comment les artistes peuvent-ils contribuer à relever divers défis en rapport avec la préservation, l'adaptation et la (ré) utilisation du patrimoine architectural européen ?

Des résidences d'artistes sont ainsi organisées pour réactiver un patrimoine matériel et immatériel méconnu de l'architecture domestique européenne.

Une série de maisons situées en Italie, en Belgique, en Espagne et en Roumanie ont été sélectionnées pour accueillir des artistes contemporains qui réfléchiront et travailleront in situ.

Les sites sélectionnés pour le projet sont :

- des maisons privées
- présentant un intérêt architectural
- généralement fermées au public
- qui témoignent de l'histoire européenne du XXe siècle à travers les personnalités culturelles qui y ont vécu.

Rappel des maisons sélectionnées : Willy van der Meeren House à Tervuren, Bruxelles (BE) / Strebelle House à Uccle, Bruxelles (BE) / Sol LeWitt House à Praiano (IT) / Casina Fiorelli à Pompéi (IT) / Marcel Iancu House à Bucarest (RO) / Vilaro House à Barcelone (ES)

La fin des résidences d'artistes donnera lieu cet automne à une exposition dans le Hall Horta de BOZAR et dans les différents sites des partenaires.

Ces différentes initiatives ont débouché en décembre 2018 sur l'annonce par la Commission européenne de la publication d'un « Cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel ». Ce cadre² vise à garantir un impact durable au-delà de 2018 pour les efforts engagés au cours de l'année. Concrètement, l'Union européenne mettra en œuvre, en 2019 et en 2020, soixante actions divisées en cinq volets thématiques, le patrimoine au service :

1. d'une Europe inclusive : ouverture à tous ;
2. d'une Europe durable : des solutions intelligentes pour un avenir durable et fondé sur la cohésion ;
3. d'une Europe résiliente : protéger le patrimoine en danger ;
4. d'une Europe innovante : mobiliser les connaissances et la recherche ;
5. de partenariats mondiaux plus solides : renforcer la coopération internationale.



Strebelle house

² Le cadre est disponible sur : <https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/files/library/documents/staff-working-document-european-agenda-culture-2018.pdf> ou https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/files/library/documents/2018_cult-eych_factsheet_framework_def.pdf

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION. WALLONIE-BRUXELLES

Au niveau national, chaque État membre a désigné un coordinateur chargé de mettre en œuvre cette Année européenne et de coordonner les projets et manifestations aux niveaux local, régional et national. En Belgique, compte tenu de la répartition des compétences, quatre coordinateurs ont été désignés (un par communauté et un quatrième pour la Région de Bruxelles-Capitale). Mais tant le Fédéral que l'ensemble des entités fédérées ont pris part à cette Année européenne.

Dans le cadre de cette année exceptionnelle, l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté et participé à diverses activités et initiatives qui ont contribué à mettre en lumière son patrimoine.

Ringing the bells © Guy Focant



Parmi celles-ci, on retrouve notamment:

UNE INITIATIVE BELGE : LE CONCOURS PHOTO « ZOOM SUR LE PATRIMOINE »

L'Etat fédéral, les trois Régions, les trois Communautés, les Commissions communautaires française et flamande ont organisé un concours photo ouvert à tous.

Les citoyens étaient invités à partager les éléments de patrimoine culturel qu'ils chérissent, quelle que soit la catégorie patrimoniale concernée : européen, immobilier, mobilier et immatériel.

Au final, 40 photographies ont été primées. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 21 septembre. Au programme, un concert de cloches tubulaires devant les Halles Saint-Géry a soutenu l'initiative « Ringing the bells » qui visait à faire retentir le plus grand nombre possible de cloches le 21 septembre de 18h00 à 18h15, à travers toute l'Europe, à l'occasion de la Journée internationale de la paix.

LABELLISATION

Chaque Etat membre de l'Union européenne était invité par la Commission européenne à labelliser en 2018 les activités et les initiatives qui contribuaient à réaliser un ou plusieurs objectifs poursuivis par l'année européenne du patrimoine culturel. La Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'était associée à la Région wallonne pour procéder à cette labellisation, a octroyé le label à une soixantaine de projets au cours de cette année.

PARCOURS CHOISIS DANS LES COLLECTIONS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Tout au long de l'année 2018, le public était invité à découvrir la richesse des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles au moyen de quatre parcours présentant une sélection d'œuvres mises en dépôt dans quelque cinquante musées et centres d'art en Wallonie et à Bruxelles.

©RÉANUM, SE RÉAPPROPRIER LES CONTENUS CULTURELS NUMÉRIQUES !

En 2018, la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels ont lancé un projet commun : ©reaNum. Il s'agit d'une réappropriation de contenus numérisés par les fablabs³, les centres d'expressions et de créativité et les artistes numériques. Ils sont invités à proposer une réutilisation innovante et pour ce faire, ont à leur disposition des films, des archives, des objets muséaux et d'autres collections patrimoniales pour être manipulés, transformés, détournés, recréés, ... ©reaNum favorise la réappropriation, la transformation, la réutilisation, ... et fait ainsi vivre et revivre le patrimoine culturel !

Emilie Tondreau, attachée au Service Relations internationales



³ Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Plus d'info sur: <http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr/fablab/wiki/doku.php?id=charte>